



MEDIAPART

En Italie, le pouvoir mène une « chasse aux sorcières » contre les familles homoparentales

Le Parlement italien a adopté au mois d'octobre une loi qui criminalise le recours à la GPA, y compris dans les pays où la pratique est légale. Il s'agit désormais d'un « crime universel », dont les conséquences sur les familles concernées sont dévastatrices.

[Cécile Debarge](#)

27 décembre 2024 à 12h01

Milan, Padoue (Italie).— « *Là, maintenant, c'est un peu la panique.* » Assis dans la cuisine de son appartement, Gabriele* répète inlassablement ses craintes. La nuit est déjà tombée sur la province de Padoue, en Vénétie. À l'extérieur, le froid pique les joues, les couronnes de Noël décorent les portes et rien ne semble pouvoir troubler cette petite ville qui s'enfonce dans l'hiver. Mais chez lui, Gabriele le redit encore une fois : « *C'est un peu la panique.* » À regarder son visage et celui de son compagnon, Luca*, on comprend que c'est un euphémisme.

Le 16 octobre, le Sénat italien a adopté à 84 voix contre 58 la proposition de loi de la députée Maria Carolina Varchi, issue du parti Fratelli d'Italia (Fdl) de Giorgia Meloni, transformant le recours à la gestation pour autrui (GPA) en « *crime universel* ». Dans les rangs des parlementaires d'extrême droite, on se réjouit de cette mesure qui « *protège la dignité des femmes* » et interdit de recourir aux « *utérus à louer* ». Les familles concernées risquent entre trois mois à deux ans de prison et une amende de 600 000 à 1 million d'euros.

À ce jour, personne ne sait comment cette loi sera appliquée. « *On a beau essayer de se rassurer, face à l'inconnu, on a vraiment peur, on risque des poursuites pénales* », explique Gabriele. Les questions se bousculent dans son esprit : « *Est-ce que le recours à la GPA se concrétise au moment de signer les contrats ? De féconder les ovules ? Lorsque la grossesse est en cours ?* » « *On est peut-être déjà concernés* », glisse son compagnon. « *Ne pas savoir quand le crime est acté, c'est potentiellement vivre dans la terreur. Est-ce qu'on doit ne plus oser sortir de chez nous ? Est-ce que la police peut débarquer à la maison et saisir nos ordinateurs et nos téléphones ? On doit se mettre à télécharger des messageries chiffrées ?* », demandent-ils ironiquement.



Les familles lors du procès à Padoue en décembre 2023. © Photo Cécile Debarge

Depuis que la loi Varchi a été adoptée, Gabriele et Luca se sont beaucoup interrogés sur leur choix. Fallait-il mettre sous le tapis un désir de famille né presque en même temps que leur couple, il y a dix-sept ans ? Les deux quadragénaires rembobinent l'année passée : leur tout premier voyage hors des frontières européennes pour démarrer le parcours de GPA au Canada, les questions intimes auxquelles ils ont dû répondre en anglais, les questionnaires de la clinique pour vérifier qu'ils étaient « *aptes* » à entreprendre le parcours...

Ils se souviennent aussi des montagnes russes émotionnelles qu'ils ont traversées à chaque fois qu'une étape était franchie ou qu'un obstacle surgissait. Ils évoquent la joie qui les a envahis lorsqu'une donneuse d'ovules s'est enfin manifestée. Aujourd'hui, Gabriele et Luca attendent une mère porteuse disposée à porter leur embryon. Au Canada, les délais sont plus longs qu'ailleurs – entre trois et cinq ans en moyenne. La GPA n'y est pas rétribuée. « *Les femmes le font dans une démarche purement altruiste, c'est ce qui collait le plus à nos valeurs* », soulignent les deux hommes.

La bataille culturelle du gouvernement Meloni

Pour le moment, Gabriele et Luca attendent les premiers retours en Italie des familles dont l'enfant est né à l'étranger ces dernières semaines. Si les pires scénarios de la loi Varchi se confirmaient, ils commenceraient à sérieusement envisager de quitter le pays. Tous deux font partie de l'association Familles arc-en-ciel, qui défend les droits des familles homoparentales. Ils ont toujours défendu leurs valeurs à visage découvert, mais préfèrent cette fois-ci ne pas donner leur véritable identité. « *Ça touche des aspects de notre vie qui devraient rester personnels, déplore Gabriele. On nous compare à des trafiquants internationaux, des criminels de guerre.* »

Le couple est aussi le seul dont le parcours de GPA est en cours à avoir accepté de témoigner pour Mediapart. En Italie comme ailleurs, la GPA concerne majoritairement des couples hétérosexuels rencontrant des problèmes d'infertilité. Également sollicitées, les associations spécialisées qui leur viennent en aide ont toutes formulé une réponse similaire : « *Personne ne veut parler, la situation est trop délicate.* » Peu après l'adoption de la loi, la ministre de la famille et de la natalité, Eugenia Roccella, a demandé aux médecins de signaler les cas d'enfants nés par GPA. « *C'est une chasse aux sorcières* », affirme Gabriele.

L'adoption de la loi Varchi s'inscrit dans la bataille culturelle plus large que le gouvernement de Giorgia Meloni a décidé de mener contre les familles homoparentales. En juin 2023, le parquet de Padoue avait invalidé les actes de naissance de trente-sept enfants de mères lesbiennes, en s'appuyant sur une circulaire du ministre de l'intérieur, Matteo Piantedosi. Ce texte ordonnait que seul le parent biologique soit reconnu sur les actes de naissance, là où les services d'état civil italiens avaient jusqu'alors toujours enregistré le nom des deux parents, quand bien même la loi sur les unions civiles de 2016 n'avait pas prévu les cas de filiation. En mars 2024, le tribunal administratif de Padoue a finalement cassé cette décision.

Ce qui me fait vraiment peur, c'est que mes enfants grandissent dans une société où, un jour, quelqu'un pourra leur dire qu'ils sont les enfants d'un crime universel.

Maurizio, père de jumeaux nés par GPA

Lorsque la fameuse circulaire Piantedosi a été publiée au début de l'année 2023, Maurizio Nasi se trouvait à des milliers de kilomètres de l'Italie, dans une clinique du Missouri, aux États-Unis. C'est là que le quadragénaire milanais a assisté à la naissance de ses jumeaux, nés par GPA grâce à Stephanie, leur mère porteuse, dont la photo est désormais encadrée et accrochée dans la chambre des enfants. La pratique étant autorisée dans certains États américains, Maurizio et son conjoint ont tout fait dans la légalité.

Le tribunal local a établi aux deux hommes un certificat de naissance, par lequel ils sont bel et bien reconnus comme les pères de leurs enfants. Un mois après la naissance des jumeaux, la famille de Maurizio a regagné Milan. Le long voyage en avion a été éprouvant, chacun redoutant le passage des douanes. À l'aéroport, les policiers ont finalement accueilli le couple et leurs nourrissons avec de grands sourires. Ce n'est qu'au moment d'inscrire les enfants auprès de l'état civil de la mairie de Milan que les problèmes ont commencé.

« *La mairie n'avait pas le droit de reconnaître notre document américain, raconte Maurizio. Pendant des mois, les enfants n'avaient pas le droit d'être en Italie car ils n'étaient officiellement liés ni à moi ni à mon compagnon.* » Les jumeaux ayant un passeport américain, ils étaient en effet censés quitter le territoire italien au bout de trois mois. En l'absence d'inscription à l'état civil, ils n'avaient pas de résidence, ne pouvaient pas être inscrits au système de santé national, ni commencer leurs vaccinations, ni même être inscrits en crèche. « *Quand les enfants sont si petits, on s'inquiète au moindre éternuement. Ne pas avoir de pédiatre ou ne pas pouvoir les vacciner, ça a été particulièrement cruel à l'égard des enfants* », poursuit leur père, qui n'osait même plus les quitter des yeux à l'époque.

Les politiques en retard sur la société

Pour se sortir de cette situation inextricable, le couple a demandé un nouveau certificat aux États-Unis, afin que seul le nom du père biologique des jumeaux apparaisse. Un long parcours d'adoption a alors commencé pour son compagnon. Comme il est d'usage, les services sociaux sont venus régulièrement au domicile de la famille. *« C'était la première fois qu'ils avaient le cas de deux papas et ce fut une belle rencontre »*, indique Maurizio.

Un avis très favorable a été rédigé. *« Autour de nous, la société nous inclut totalement comme des parents et voit nos enfants comme des enfants comme les autres, c'est ce qui rend fou, ajoute-t-il. À l'aéroport, les douaniers ont été adorables, ils sont tous venus voir les bébés car eux voyaient avant tout des enfants, ce sont les politiques qui ne les voient pas ! Ils n'en ont rien à faire du bien-être de ces enfants qui existent déjà et qui existeront dans le futur. »*

Notre entretien avec Maurizio est écourté par un appel de la crèche : son fils est malade, 39 de fièvre. Le soir, par message, l'homme tient à préciser : *« Ce processus d'adoption est clairement pensé pour nous décourager, car dans le cas d'un couple hétérosexuel, il existe une procédure très rapide pour qu'un homme reconnaisse l'enfant de sa compagne alors que nous, nous devons démontrer que nous savons être parents. »* Engagée en avril 2023, la procédure d'adoption du couple n'a toujours pas abouti. Officiellement, le deuxième père n'a aucune autorité parentale sur ses enfants.

« Ce qui me fait vraiment peur, conclut Maurizio, c'est que mes enfants grandissent dans une société où, un jour, quelqu'un pourra leur dire qu'ils sont les enfants d'un crime universel, c'est un stigmat social et un problème moral qu'on fait porter aux enfants. » Depuis l'adoption de la loi Varchi, plus de cinquante familles italiennes engagées dans des parcours de GPA ont demandé le soutien légal de [l'Association Luca Coscioni](#), qui s'est proposée de défendre leur cause devant les tribunaux, si nécessaire.

[Cécile Debarge](#)